

Année scolaire 2011/2012

TARIFS ANNUELS PAR ELEVE

Calcul du quotient : Revenus imposables 2009/12
 Nombre de personnes au foyer fiscal

Résidant CAMY

A MUSIQUE : Parcours EVEIL ou INITIATION
DANSE : 1 COURS
THEATRE : Parcours EVEIL ou INITIATION

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	45 €	120 €	157 €	195 €	236 €	273 €

B THEATRE : Parcours AMATEUR

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	84 €	205 €	252 €	303 €	352 €	402 €

C DANSE : 2 ou 3 COURS

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	84 €	220 €	287 €	357 €	433 €	501 €

D MUSIQUE : Cycle I - Cycle II - Formation continuée - Formation complémentaire - Parcours accompagné -
 Parcours Comédie musicale
DANSE : 4 ou 5 COURS
THEATRE : Cycle I - Cycle II

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	165 €	290 €	346 €	411 €	468 €	530 €

E MUSIQUE : Cycle III amateur
THEATRE : Cycle III amateur

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	190 €	356 €	433 €	518 €	598 €	681 €

F MUSIQUE : Cycle III spécialisé

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	215 €	423 €	519 €	625 €	727 €	830 €

G Discipline supplémentaire ne faisant pas partie du cursus de l'élève

Quotient	- de 335,39 €	de 335,39 € à 457,35 €	de 457,36 € à 609,80 €	de 609,81 € à 914,69 €	de 914,70 € à 1219,59 €	+ de 1219,59 €
2011/2012	50 €	132 €	173 €	214 €	259 €	300 €

H MUSIQUE et THEATRE : Parcours ATELIER (Tarif annuel par atelier)

2011/2012	57 €
-----------	------

« Abattement de 5 % sur la cotisation globale due à partir du 2ème élève d'une même famille
 puis de 10 % à partir du 3ème et ainsi de suite »